



Permettre aux enfants sourds d'accéder à la langue française, c'est leur donner les moyens de devenir des citoyens autonomes.

Votre don est une aide précieuse pour nos enfants !

OUI je soutiens les actions de l'ALPC

- 20 €** **60 €** **100 €** **150 €** **260 €** _____ €
- ~1H de codage ~envoi de 100 LPC info ~1 encadrant week-end ADO ~1 animateur codeur au stage d'été

Chèque à l'ordre de l'ALPC

Vous êtes un particulier

Grâce à la déduction d'impôts de 66% un don de 100 € vous revient à 34 €.

Vous êtes une société

Grâce à la déduction d'impôts de 60% un don de 100 € vous revient à 40 €.

M. Mme Mlle : _____
ou

Société : _____

Représentée par : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Courriel : _____

J'ai reçu ce bulletin par M. ou Mme : _____

Je souhaite être tenu informé des actions de l'association pendant l'année et je m'abonne à la newsletter : oui non (adresse courriel obligatoire)

L'ALPC est déclarée association d'intérêt général. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Attention pour bénéficier de la déduction d'impôt au titre de l'année 2018, les chèques doivent être datés du 31 décembre 2018 au plus tard.